



Manifestation à Toulon (Var), le 24 juin 2010, un seul mot d'ordre : retrait !

Photo DR

On peut le faire reculer

Les téléspectateurs, ce lundi 12 janvier, ont certainement dû s'interroger.

Qu'est-ce qui permet à Nicolas Sarkozy de se parer des habits d'un monarque dictant aux uns et aux autres, et à tout le peuple, ce qui est bon pour eux, alors que son propre gouvernement est déliquéscent ?

Recevoir un dimanche, la veille comme par hasard, un rapport disculpant un ministre, rédigé par ses propres services !

Citer, pour sa propre défense de président, les propos d'un majordome...

A-t-on touché le fond ?

Comment cette mauvaise opération peut-elle encore continuer ?

Comment cet homme, ce gouvernement, ce régime peuvent-ils prétendre imposer des coups si brutaux à notre système des retraites, au statut de la fonction publique, à toute la protection sociale ?

N'est-ce pas la responsabilité de ceux qui, depuis des mois, accréditent l'idée de la nécessité d'un débat, de contre-propositions, d'une « bonne réforme », permettant ainsi au gouvernement de justifier la sienne par avance ?

Mais c'est toujours un gouvernement en crise, et les travailleurs pourront le faire reculer !

Yan Legoff

RETRAITES > Le gouvernement présente le 13 juillet son projet de loi au Conseil des ministres

“Amender”, “améliorer” le projet de loi ?

NON ! Il doit être retiré !

Avec toute la morgue du monarque absolu qu'est le président sous la Ve République, Nicolas Sarkozy a déclaré : « Je dis, les 62 ans, nous n'y toucherons pas. Je dis, l'équilibre des cotisations public-privé (c'est-à-dire l'augmentation des retenues pour pension pour les fonctionnaires), on ne peut pas y toucher, c'est une question de justice. »

« Je dis »... Et tout le monde devrait courber l'échine. Où est la justice, quand il exige de tous les salariés de travailler deux ans de plus ? Où est la justice, quand il ponctionne à l'agent de service, à l'aide-soignante, à l'instituteur 3 % de leur salaire net, par l'augmentation de leur retenue pour

pension. Ce serait eux les privilégiés ? Et Sarkozy affirme qu'il respectera au jour près « le calendrier prévu » et que, à « la fin du mois d'octobre, ce texte sera voté ». Un monarque, oui, mais se prétendant « éclairé » : « Sur le reste, nous serons très à l'écoute de ce que nous diront nos interlocuteurs », ajoute Sarkozy, citant notamment la « pénibilité », les carrières longues, les polyensionnés (les travailleurs relevant, pour leur retraite, de différents régimes). Autant de points mis en avant par le congrès de la CFDT en juin dernier pour accepter un allongement de la durée de cotisation. Mais qui pourrait aujourd'hui

oser se prêter à ce rôle de faire-valoir de l'absolutisme ?

Un monarque ? Un valet, en fait, celui de l'Union européenne et des marchés financiers, qui exigent que d'ici à trois ans, le gouvernement trouve 100 milliards d'euros. L'équivalent du tiers du budget de l'Etat ! Alors, c'est aux salariés et aux retraités de payer.

Administrations et services publics, l'école, devraient aussi être démantelés à un rythme effréné : « Nous avons supprimé

100 000 postes de fonctionnaires en trois ans, dans le budget 2011, nous en supprimerons encore 34 000 », assure Sarkozy. Mais ce n'est pas suffisant : « Je propose que les collectivités territoriales prennent la même règle que l'Etat », édicte-t-il. Quant aux dépenses d'intervention de l'Etat, qui incluent des dépenses sociales, elles devraient diminuer de 10 %.

Dès que le chantier du dossier des retraites sera bouclé, a poursuivi Sarkozy, viendra le tour de la « dépendance », c'est-à-dire la prise en charge des personnes âgées, qui sera livrée aux assurances privées.

On retiendra aussi les références, pêle-mêle, aux gouvernements « socialistes » de l'Allemagne et de l'Espagne, à Internet, pour expliquer laborieusement que l'exonération des riches de l'impôt garantit le bonheur des pauvres...

« Je dis être un homme d'équilibre », qui « travaille au service de la régulation du monde », a conclu Sarkozy. ■

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI

Le projet de loi qui sera présenté au Conseil des ministres reprend intégralement toutes les mesures rendues publiques dès le 16 juin par le gouvernement.

■ L'âge légal de départ à la retraite.

Actuellement de 60 ans, il augmenterait à raison de quatre mois supplémentaires par an, à compter du 1^{er} juillet 2011, pour atteindre 62 ans en 2018.

■ L'âge de la retraite à taux plein

Il s'agit de l'âge auquel le salarié, quelle que soit sa durée de cotisation, peut bénéficier d'une retraite à taux plein. Il passerait parallèlement de 65 à 67 ans. Ces dispositions seraient appliquées aux travailleurs du privé et aux fonctionnaires, et, pour les régimes spéciaux, à compter de 2017. Les fonctionnaires en « service actif » qui peuvent partir à 50 ou 55 ans, du fait de la pénibilité de leur fonction, verraient aussi leur départ décalé de deux ans.

■ La « pénibilité » dans le privé

Le droit de partir à 60 ans dans le privé serait maintenu, à condition que le salarié apporte la

preuve d'un taux d'invalidité d'au moins 20 %. Ce serait un droit « individuel », qui ne concernerait chaque année que quelques milliers de salariés.

■ La durée de cotisation

Actuellement de 40,5 ans, elle passerait à 41,1 ans en 2013 suivant les dispositions de la loi Fillon de 2003, et à 41,5 ans en 2020.

■ Des dispositions supplémentaires sont prévues pour les fonctionnaires

– Baisse du salaire net : leur « retenue pour pension », prélevée sur leur traitement brut, passerait de 7,85 % à 10,55 % en dix ans, soit une ponction de 2,7 %.

– Recul de l'âge pour bénéficier du « minimum garanti » de pension qui passerait de 60 à 65 ans et, à terme, à 67 ans. Sont concernés des centaines de milliers de fonctionnaires, notamment des mères de famille, qui cumulent petits salaires et durée de service réduite.

– Annulation, à compter de 2012, du droit de partir en retraite anticipée au bout de quinze ans de service pour les mères de famille ayant élevé trois enfants.

Les dirigeants du PS et du PCF esquivent par tous les moyens l'exigence du retrait du projet de loi

Yan Legoff

Il ne fait aucun doute que la puissante poussée pour le retrait du projet de loi gouvernemental provoque, au sein des partis de gauche, de profondes contradictions entre l'aspiration des militants et la politique des dirigeants. Si bien que certains dirigeants ont été conduits à se prononcer individuellement pour le retrait. Mais, ensuite, et parfois dans la même déclaration, ils laissent immédiatement entendre le contraire.

Prenons Pierre Laurent. Le tout nouveau secrétaire général du PCF déclare, le 6 juillet : « *Devant le feuillet affligeant déroulé par le gouvernement, les Français ont la nausée (...). Le gouvernement doit cesser de passer en force.* » Que faut-il comprendre ? Que si le gouvernement accordait quelques semaines de plus au « débat », à la « concertation », son projet sur les retraites serait acceptable ? Faudrait-il que le PCF s'y associe ?



Pierre Laurent (PCF) : « *Le dossier doit être retiré à Woerth.* » Pour être transmis à quel autre ministre de Sarkozy ?

« *Plutôt qu'un jeu de chaises musicales destiné à amuser la galerie sans rien changer, la situation exige du gouvernement trois mesures immédiates, poursuit Pierre Laurent. L'abandon de son projet de réforme des retraites. Le projet de loi doit être retiré de l'ordre du jour du Conseil des ministres et du Parlement, et le dossier retiré à Woerth.* » Oui, Pierre Laurent a raison, le projet de loi doit être « abandonné », « retiré », c'est ce que veut l'immense majorité des militants et des sympathisants du PCF, et, avec eux, tous les travailleurs. Mais que signifie ensuite : « *Le dossier (doit être) retiré à Woerth.* » Le projet devrait-il être transmis à un autre ministre de Sarkozy ? Le projet devrait-il donc continuer à exister, à condition que se mène le « débat démocratique » que Pierre Laurent appelle de ses vœux ? Mais alors, ce n'est plus vraiment un retrait qu'il revendique. Difficile de s'y retrouver dans tous ces embrouillages.



Michel Sapin (PS) : « *Améliorer le texte gouvernemental dans les pires conditions* »

Du côté du PS, ce n'est guère plus clair. Un jour, le numéro deux du parti déclare : « *Autant retirer la réforme* » (Harlem Désir, le 24 juin), tout en dénonçant, lui aussi, « *un passage en force du gouvernement* ». Un autre jour, le secrétaire national à l'économie du PS, Michel Sapin, déclare (le 8 juillet) que le débat sur la réforme des retraites « *aura lieu* », mais « *dans la pire des conditions* », car on est dans une « *crise politique* » qui « *ôte beaucoup d'autorité* ». Il n'y aura, déplore Michel Sapin, « *aucune capacité de dialogue et éventuellement de compromis avec les organisations syndicales, aucune capacité de dialogue et éventuellement d'amélioration politiquement significative devant le Parlement. Bref, il ne restera plus que l'affrontement.* » Donc, ce n'est pas de retrait qu'il s'agit, mais d'une politique d'amendements du projet gouvernemental pour « *l'améliorer* », ce qui sera difficile, car le gouvernement « *manque d'autorité* »...



Jean-Marc Ayrault (PS) : « *Revenir à un fonctionnement normal des institutions* »

Libération (12 juillet) demande au président du groupe PS à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, ce qu'il attend de l'intervention de Nicolas Sarkozy, prévue le soir. « *J'attends d'abord de la clarté* », répond-il. Et d'énumérer l'exigence d'un « *remaniement* » ministériel, la « *fin du mélange des genres* » (en référence à la double fonction d'Eric Woerth, de ministre et de trésorier de l'UMP), « *l'abrogation du bouclier fiscal* », la « *nomination d'un juge indépendant* » et d'une « *commission parlementaire* » dans l'affaire Woerth-Bettencourt... Et pas un mot sur les retraites ! Le plus important, dit Ayrault, est de « *revenir à un fonctionnement normal des institutions* » et de « *retrouver la décence républicaine* ».



Jérôme Cahuzac (PS) : « *Un consensus national ? Pourquoi pas ?* »

Un programme très consensuel, confirmé d'ailleurs par un autre dirigeant et député du PS, Jérôme Cahuzac. **Le Journal du dimanche** (11 juillet) lui demande : « *Dans ce climat, la gauche et la droite peuvent-elles encore travailler ensemble, comme vous le faites en tant que président de la commission des finances de l'Assemblée nationale ?* » Le député répond : « *Le consensus n'est jamais impossible à condition qu'il se construise, ce qui suppose de la part du pouvoir d'écouter l'opposition et de respecter ses membres (...). Un consensus national, pourquoi pas ? Ça ne me fait pas peur de le tenter si on ne se moque pas de nous.* » Et c'est à un gouvernement qui s'appête à porter le pire des coups contre les retraites qu'il fait cette proposition !

Photos AFP

«Même en France, où une majorité d'électeurs ont



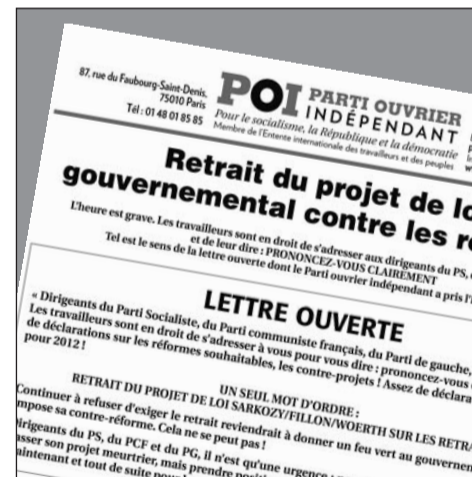
considéré en juin dans un sondage que le projet d'augmenter à 62 ans l'âge

de la retraite était "injuste", peu contredisent l'idée que l'actuel système public des retraites était au bord de la faillite. La gauche et la droite se disputent à peine pour savoir qui devra payer"

L'hebdomadaire financier britannique **The Economist** (8 juillet)

Les militants du PS, du PCF, du PG ne l'entendent pas de cette oreille

A n'en pas douter, les militants du PS, du PCF, du Parti de gauche ne l'entendent pas de cette oreille, et c'est pourquoi nombre d'entre eux ont signé la lettre ouverte à la direction de ces partis lancée par le POI : « *Continuer à refuser d'exiger le retrait reviendrait à donner un feu vert au gouvernement pour qu'il impose sa contre-réforme. Cela ne se peut pas ! Dirigeants du PS, du PCF, du PG, il n'est qu'une urgence : non pas aider le gouvernement à faire passer son projet meurtrier, mais prendre position tout de suite, nettement, sans aucune condition, maintenant et tout de suite pour le retrait du projet gouvernemental.* »



L'Union européenne sonne la charge contre les retraites



Dans un Livre vert (document d'orientation soumis avant une éventuelle nouvelle directive) publié le 7 juillet, l'Union européenne somme les gouvernements d'adopter des mesures d'urgence pour soumettre les systèmes de retraite à « *l'assainissement budgétaire* ».

« *Il est nécessaire de poursuivre la modernisation des systèmes de retraite*, écrit la Commission européenne. *Il convient d'adopter d'urgence des mesures supplémentaires. Le pacte de stabilité et de croissance (PSC) définit le cadre de surveillance de la viabilité des finances publiques, y compris les systèmes de retraite (...). Toutes les politiques, y compris celle des retraites, seront assujetties à l'assainissement budgétaire (...). Il faudrait donc augmenter l'âge auquel les citoyens cessent de travailler et perçoivent une pension.* » Nous y reviendrons, prochainement, dans le neuvième épisode de notre série sur les retraites.

ÉDITORIAL

Et maintenant ?

Lucien Gauthier

Passons sur les dénégations, ce 12 juillet, sur France 2, du président de la République sur les affaires et les scandales qui minent ce gouvernement et ce régime, pour revenir aux trois premières minutes de son discours. Parlant à la première personne, il a dit : je maintiens le ministre Woerth à son poste ; il mènera la réforme des retraites ; le Conseil des ministres adoptera le projet de loi le 13 juillet ; l'Assemblée nationale en discutera à partir du 6 septembre. La loi sera votée en octobre.

Les choses sont clairement dites. Il a simplement consenti à dire qu'il recevra les « partenaires sociaux », qu'il écouterait les débats à l'Assemblée nationale, mais que le cœur de sa loi, à savoir la remise en cause du départ à la retraite à 60 ans et le passage à 62 ans, ainsi que l'alignement du public sur le privé, sera maintenu. Il l'a clairement dit : il y aura débat, mais ma loi sera votée.

A tous ceux qui proposaient des réécritures, des amendements, un « grand débat parlementaire », des négociations, des propositions alternatives, il a clairement indiqué ce soir : ma loi sera votée.

Il leur a dit : vous pouvez faire des propositions sur des questions secondaires, mais la remise en cause de la retraite aura lieu.

Et il a ajouté : je m'attends à ce qu'il y ait des manifestations. C'est une forme d'expression sociale, mais même s'il y a beaucoup de monde dans la rue, je ne reculerai pas.

La preuve est faite que les manifestations saute-mouton, sans lendemain, ne sont rien d'autre pour M. Sarkozy qu'une « expression sociale ».

Mais les travailleurs ne veulent pas s'exprimer socialement. Ils veulent voir le retrait d'un projet qui va remettre en cause la vie de dizaines de millions de travailleurs, de 15 millions de retraités et hypothéquer l'avenir de toute la jeune génération. Et c'est pourquoi, chaque jour qui passe, s'exprime avec plus de force encore cette volonté des travailleurs de voir ce projet retiré. C'est ainsi que dans tout le pays s'élargit le nombre de prises de position intersyndicales pour dire : « *Le 7 septembre, grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi !* »

L'annonce par le président Sarkozy qu'il maintient le cap laisse-t-elle une autre voie que celle de la lutte de classe pour obtenir le retrait du projet ? N'exige-t-elle pas d'en finir avec le prétendu débat qui ne ferait qu'accréditer qu'une réforme est nécessaire ? La seule chose qui est nécessaire, c'est le retrait.

C'est ce à quoi s'attachent les militants du Parti ouvrier indépendant, avec des dizaines de milliers d'autres militants ouvriers, qui, ensemble, agissent pour faire prévaloir les droits de la population laborieuse, qui sont en opposition avec ceux des patrons et des spéculateurs.

Le discours de Sarkozy est un appel à élargir ce combat.

Retraites. L'exigence de la grève du projet gouvernemental est

Dans le public comme dans le privé, les déclarations syndicales communes se multiplient. Cette semaine encore, nous publions des prises de position rendues publiques.



Interprofessionnel

Des appels communs d'unions départementales

Dans la Manche

Communiqué de l'intersyndicale CGT, FO, CFDT, CFTC, UNSA, FSU et Solidaires

« L'intersyndicale départementale décide d'un rassemblement, le lundi 12 juillet, à 18 heures, devant la préfecture de la Manche pour exiger le retrait du projet de loi gouvernemental qui sera présenté au Conseil des ministres le 13 juillet. Les syndicats ont décidé d'une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations le mardi 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire. Ils appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur. Ils invitent leurs organisations à se rencontrer par entreprise afin de préparer dès maintenant cette nouvelle étape. »

Dans la Haute-Loire

Déclaration des unions départementales CGT, FSU, CFTC, CFDT, FO, UNSA et Solidaires

« Ni recul de l'âge légal, ni allongement de la durée de cotisation, ni diminution de leur montant (...). Exigeons le retrait du projet gouvernemental (...). Seuls des millions de grévistes et des millions de manifestants peuvent faire reculer le gouvernement. L'heure est à la grève interprofessionnelle. Comme partout en France, mobilisons-nous (...). Toutes et tous dans l'action, en grève et à la manifestation, mardi 7 septembre. »

Si le projet n'est pas amendable, alors retrait !

Déclaration commune lors du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

Dans une déclaration commune lors du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), les organisations syndicales CGT, CFDT et FO ont indiqué que « les dispositions contenues dans le projet de loi sont porteuses de recul social », elles « refusent cette réforme qui va accentuer les inégalités et porter un coup à notre système de retraite solidaire » et affirment que « le texte actuel n'est pas amendable ».

De la même façon, dans une déclaration au conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la CGT considère que « le texte actuel n'est pas amendable. » Fort bien. Mais si le texte n'est pas amendable, c'est qu'il n'y a pas « d'avancées possibles » dans le cadre de ce projet. Alors, pourquoi ne pas dire qu'il doit être retiré ?

Dans le privé

Les syndicats CGT et FO d'Eiffel Industrie, à Artix (Pyrénées-Atlantiques)

« Les salariés n'ont eu de cesse ces derniers jours, par tous les moyens à leur disposition, avec leurs organisations syndicales, par les manifestations, les grèves, de manifester leur rejet du projet gouvernemental sur les retraites. L'exigence est claire : ce projet de loi gouvernemental n'est ni amendable ni négociable, il doit être purement et simplement retiré ! Or le gouvernement prétend rester inflexible ! Il faut passer à un autre rapport de force pour le faire céder. Public-privé, nous sommes tous concernés, alors la grève nationale interprofessionnelle dans l'unité pour le retrait est à l'ordre du jour. Nous, syndicats de Eiffel Industrie Artix, nous vous appelons à vous joindre à l'appel à la grève nationale interprofessionnelle public-privé pour le retrait du projet de loi gouvernemental sur les retraites. »

Les syndicats FO et CGT d'Isochem, à Vert-le-Petit (Essonne)

« Fortes des précédentes grèves et manifestations de ces dernières semaines, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont adopté ensemble un communiqué commun dans lequel elles « ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement », et appellent à la grève, le jour du débat à l'Assemblée, le 7 septembre. Dans ces conditions, les syndicats CGT-FO et CGT d'Isochem appellent à la grève tous les salariés, le 7 septembre, pour le retrait du projet de loi gouvernemental sur les retraites. »

A la Sécurité sociale

Communiqué des syndicats de la caisse primaire du Val-de-Marne

« L'intervention massive des salariés, actifs et retraités, privés d'emplois peut faire reculer le gouvernement, le contraindre à retirer son projet et à engager de nouvelles négociations (...). Pour nous, la nécessité de la grève interprofessionnelle est posée pour le retrait du projet de loi contre les retraites. Les syndicats CGT, UGICT-CGT, FO, SNFOCOS, CFDT, CFTC de la CPAM 94 appellent tous les personnels employés et cadres à se mettre en grève et à manifester le 7 septembre 2010, à suivre l'appel lancé par toutes les confédérations, le jour de l'ouverture du débat sur le projet de loi gouvernemental à l'Assemblée nationale. »

Déclaration unie des syndicats de la caisse primaire des Hauts-de-Seine

« Le projet du gouvernement n'est ni amendable ni négociable. Imposons son retrait ! (...) Les organisations syndicales CFDT, CFDT cadres, CGT-FO, SN-FO-COS, CGT, UGICT-CGT de la CPAM 92 appellent tous les employés et cadres de la CPAM 92 à la grève le 7 septembre 2010. Nous considérons que seule une riposte unie, puissante, à la hauteur de l'enjeu, pourra faire reculer le gouvernement. Un mouvement d'ampleur qui unisse, le même jour, dans la grève et les manifestations, tous les travailleurs, les salariés, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités de ce pays sans exception : la grève totale interprofessionnelle, dans l'unité, public-privé. »

Après la rencontre du 8 juillet entre une délégation de la CGT et des représentants du ministre du travail

Une délégation de la direction confédérale de la CGT a été reçue au ministère du travail, le jeudi 8 juillet. Estimant, comme elle l'avait indiqué avant la rencontre, que « le projet de loi (sur les retraites) peut changer » et souhaitait amener le gouvernement « à retravailler dès maintenant certaines dispositions de la loi concernant les carrières longues, la pénibilité, les poly-pensionnés », la CGT a « formulé des propositions sur chacun de ces points ». Elle précise que « les représentants du ministre n'en ont retenu aucune », qu'ils « ont indiqué que l'avant-projet de loi évoluerait pas et qu'il sera effectivement examiné en l'état par le Conseil des ministres du 13 juillet », et que les députés UMP « s'approprieraient d'ailleurs à durcir par amendements le texte de loi » (communiqué du 9 juillet 2010). Cela confirme totalement les déclarations du syndicaliste CGT des finances publiques dans notre précédent numéro : « Je ne vois pas comment le fond de ce projet de loi pourrait changer ! Sarkozy a fait

de la remise en cause du droit à la retraite à 60 ans, d'un nouvel allongement de la durée de cotisation, de la destruction du Code des pensions, un objectif central. Tout le monde sait qu'il agit sur ordre des marchés financiers, pour satisfaire les agences de notation, et de l'Union européenne. Tout le monde sait qu'il veut une remise en cause de fond en comble de notre système de retraite. Peut-on penser qu'il changera d'avis ? Je n'y crois pas un seul instant. C'est une épreuve de force, comme dans tous les autres domaines (...). Si l'on veut de réelles négociations, il faut d'abord obtenir le retrait du projet. » Or que conclut la CGT dans son communiqué du 9 juillet ? Que « l'attitude du gouvernement et de sa majorité conforte la pertinence du plan de travail estival de la CGT et de l'intersyndicale. La première étape doit donner lieu, dès ce 13 juillet, à des rassemblements devant les préfectures et à la remise des cartes-pétitions (...). » Mais elle ne demande toujours pas le retrait du projet de loi gouvernemental ! Au même moment, au sein de la CGT, des

syndicats, des unions locales et départementales, des fédérations, de plus en plus nombreux, prennent position pour le retrait. ■

La fédération de la chimie de la CGT : « Oui, nous pouvons gagner le retrait du projet »

Dans une circulaire générale du 30 juin, la fédération CGT de la chimie s'adresse à tous ses syndicats : « Oui, nous pouvons, nous devons gagner le retrait du projet pour une autre réforme », écrit la fédération, qui appelle à « intensifier le rythme des actions de grève », notamment le 7 septembre, « qui doit être encore plus puissant que le 24 juin ». Et de conclure : « La CGT doit entretenir la flamme de la résistance, du refus de cette injustice qui consiste à imposer à tous deux années de travail supplémentaires, deux années de sacrifices ! (...) Nous n'aurons que quelques jours au retour des congés. Il nous faut mobiliser toutes nos forces militantes dans chaque usine, service atelier, etc. »

interprofessionnelle pour le retrait le socle de l'unité pour gagner



Photos Informations ouvrières

Dans le public

Les sections CGT, FO, SUD et CFDT d'EDF R&D-Chatou (Hauts-de-Seine)

« Le ministre Woerth a présenté le 16 juin le plan gouvernemental sur les retraites (...). Nous appelons à la grève interprofessionnelle le 7 septembre pour faire barrage à ce plan de régression sociale généralisée. Une seule exigence s'impose : le gouvernement doit retirer son projet de loi ! L'unité doit se réaliser sur cette exigence et sur la perspective de la grève interprofessionnelle public-privé, seule à même de faire plier le gouvernement. Les organisations syndicales de la R&D, nous nous engageons à transmettre cette exigence des salariés à nos fédérations et à nos confédérations respectives (**pétition d'ores et déjà contresignée par 112 agents du centre**). »

Les sections FO, CFDT, CGT, SUD de la DISFE-Gradignan (La Poste)

« Retrait du projet de loi gouvernemental sur les retraites (...). Les salariés n'ont eu de cesse de se mobiliser ces derniers jours, par tous les moyens à leur disposition, avec leurs organisations syndicales, par les manifestations, les grèves (...). Les organisations syndicales interprofessionnelles nationales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont adopté un communiqué le 29 juin, qui conclut : "Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire (...)." C'est pourquoi les sections des syndicats FO, CFDT, CGT, SUD de la DISFE-Gradignan appellent l'ensemble du personnel de la DISFE à participer à la réalisation d'une puissante grève nationale interprofessionnelle dans l'unité public-privé le 7 septembre pour le retrait pur et simple du projet de loi gouvernemental sur les retraites. »

Les syndicats FO et SNETAA des enseignants du second degré (Indre-et-Loire)

« Le SNFOLC 37 et le SNETAA 37 exigent le retrait du plan Sarkozy-Woerth sur les retraites et les pensions civiles et militaires (...). (Ils) s'adressent à toutes les confédérations pour qu'elles appellent à la grève interprofessionnelle public-privé pour obtenir le retrait de la réforme Sarkozy-Woerth. »

Les syndicats FO et CGT de l'hôpital Sainte-Anne (Toulon)

« Nous demandons à nos organisations respectives d'appeler à la grève interprofessionnelle le 7 septembre 2010, seul moyen d'obliger le gouvernement à retirer son projet de réforme des retraites. Y a-t-il encore quelque chose à expliquer ? Pendant que le gouvernement s'enfoncé dans les affaires financières douteuses, le peuple est exploité, travaille plus pour

gagner moins. Le gouvernement s'entête et veut faire passer son projet par la force, afin de satisfaire les marchés financiers. Cela est inacceptable, et ne tient pas compte des millions de voix qui s'élèvent, pour dire : ne touchez pas à nos retraites (...). Aujourd'hui, il y a urgence, organisons dans l'unité la mobilisation jusqu'au retrait de la contre-réforme. Pour cela, grève interprofessionnelle jusqu'à satisfaction. »

Les syndicats FO, CGT et SNETAA de l'enseignement professionnel, à Paris

« Les sections syndicales de Paris du SNFOLC, de la CGT-Educ et du SNETAA appellent les personnels de l'académie de Paris à la grève le 7 septembre 2010 pour le retrait de la réforme gouvernementale des retraites : pour le maintien du Code des pensions ; contre tout allongement de la durée de cotisation et de l'âge de départ à la retraite ; retraite à 60 ans à taux plein. »

Les syndicats de l'enseignement primaire de Maine-et-Loire

« La grève interprofessionnelle du 7 septembre prochain est l'occasion d'engager une large riposte de tous les salariés pour le retrait de cette contre-réforme des retraites. Cette grève doit être massive et ne pas rester sans lendemain : elle doit être l'occasion d'engager les discussions sur les suites à donner à cette journée d'action. C'est pourquoi nos organisations (SNUipp-FSU, SE-UNSA, Snudi-FO, Sud-Education, CGT-Educ, SGEN-CFDT) appellent donc tous les collègues à se réunir le jour de la prérentrée (ou à tout le moins avant le 7 septembre), par établissement ou par secteur, pour discuter des revendications que nous devons porter tous ensemble et des suites à donner à la grève du 7 septembre. »

Les syndicats FO et CGT des communaux de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis)

« Les syndicats Force ouvrière et CGT du personnel communal de Livry-Gargan considèrent que le projet gouvernemental n'est ni amendable ni négociable et qu'il doit être retiré. Ils réaffirment leurs revendications :
— aucun allongement de la durée de cotisation ;
— maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans ;
— maintien du Code des pensions civiles et militaires ;
— maintien de la CNRACL et de tous les régimes particuliers.
— Retrait du projet de loi gouvernemental !
Les deux syndicats considèrent que l'unité peut et doit se réaliser partout sur ces revendications et que seule la grève interprofessionnelle permettra de faire reculer le gouvernement. Ils appellent l'ensemble du personnel communal à faire grève et à manifester le 7 septembre 2010. »

Avant les congés, des positions communes dans les écoles, collèges et lycées

Rectorat de Paris, site Gambetta

Appel des syndicats FO et CGT

« Le projet de réforme de nos retraites est maintenant connu (...). Après l'AG du 10 juin qui s'est prononcée en ce sens, nous réaffirmons : retrait du plan du gouvernement ! Il n'y a rien à amender ou réécrire dans ce projet, il doit être abandonné. Ni amendable, ni négociable, ni discutable, retrait du plan Sarkozy-Woerth ! Nous nous prononçons pour la grève interprofessionnelle public-privé, dans l'unité des organisations syndicales, dès le 7 septembre prochain, jour de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale. Nous organiserons une assemblée générale des agents début septembre 2010. »

Ecole élémentaire Paul-Bert, à Agen (Lot-et-Garonne)

Motion signée par les huit enseignants de l'école

« Nous, enseignants de l'école élémentaire Paul-Bert (Agen), syndiqués au Snudi-FO, au SNUipp-FSU ou non-syndiqués, constatons : Le gouvernement a rendu public son projet de réformes des retraites (...). Ce plan n'est ni amendable ni négociable. C'est pourquoi nous nous prononçons pour la grève interprofessionnelle exigeant le retrait du projet de loi. Ayant pris connaissance du communiqué des organisations syndicales du 29 juin, nous serons en grève le mardi 7 septembre pour le retrait du plan gouvernemental. Communiqué à nos collègues et aux organisations syndicales. »

Ecole Jules-Ferry, Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais)

Déclaration de neuf personnels enseignants et non enseignants

« Les soussignés, syndiqués au SE-Unsa, au Snudi-FO, non-syndiqués : Estiment que face à ce plan gouvernemental destructeur de nos droits, seule l'exigence du retrait est facteur de regroupement et de mobilisation. Aucune discussion, aucun aménagement n'est envisageable. Se prononcent pour la grève interprofessionnelle pour le retrait du plan gouvernemental de destruction des retraites. Déclaration communi-

quée à toutes les organisations syndicales du Pas-de-Calais. »

Collège George-Sand, à Beauvais (Oise)

Communiqué des sections syndicales SNES et SNFOLC

« Les mobilisations de ces dernières semaines contre le projet gouvernemental de réforme des retraites ont montré que les salariés ne sont pas prêts à accepter une remise en cause de leurs retraites. Pour notre part, nous considérons que le plan Sarkozy-Woerth est inacceptable : il doit être retiré. Dans cet objectif, les sections SNES et FO du collège George-Sand considèrent que le moyen le plus efficace à l'ordre du jour est l'appel à la grève interprofessionnelle dans l'unité des organisations syndicales pour le retrait du projet de réforme des retraites. »

Lycée Hugues-Capet, à Senlis (Oise)

Motion des sections syndicales

« Les sections syndicales SNES-FSU, SNFOLC du lycée Hugues-Capet ont pris connaissance du projet de réforme des retraites du gouvernement (...). Elles considèrent qu'il n'y a qu'une solution pour bloquer le gouvernement : un appel franc à la grève interprofessionnelle public-privé, dans l'unité des organisations syndicales, pour le retrait immédiat du projet de réforme sur les retraites. »

Ecole maternelle Marie-Pellin, à La Riche (Indre-et-Loire)

Appel des enseignants avec le SNUDI-FO et le SNUipp

« Nous, enseignants de l'école maternelle Marie-Pellin, à La Riche, syndiqués au Snudi-FO, au SNUipp-FSU, non-syndiqués (...) estimons que ce projet n'est ni amendable ni négociable ; aucune réécriture n'est possible ! Nous constatons que ce n'est pas avec des journées de protestation que nous ferons reculer ce gouvernement. Nous nous prononçons pour un appel national des confédérations syndicales à la grève public-privé pour obtenir le retrait de ce plan de destruction de nos retraites. »

1910-2010, la retraite en dix épisodes

3. 1945. L'instauration des retraites par répartition

Le 4 octobre 2007, Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurance, expose, dans le magazine *Challenges*, le programme du capital financier : « *Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance.* » Un programme qui est d'abord celui de la classe ouvrière engagée, dès 1944, dans une gigantesque mobilisation révolutionnaire que le gouvernement tripartite issu du Conseil national de la Résistance va s'efforcer de détourner au prix de réformes historiques comme le statut de la fonction publique, la Sécurité sociale, l'enseignement professionnel public, la nationalisation d'EDF-GDF, etc. En 1945, l'ancêtre du Medef, le CNPF, stigmatisait, dans le projet de Sécurité sociale, un « *projet totalitaire tout à fait contraire aux idéaux de liberté.* » Soixante-deux ans après, Kessler n'a rien oublié. Mais ce qui frappe surtout dans sa déclaration, c'est l'aveu que la société d'aujourd'hui porte encore l'empreinte des conquêtes révolutionnaires de 1945. Au moment où s'exprime avec force la volonté de la classe ouvrière d'obliger Sarkozy à retirer sa contre-réforme, il est important de revenir sur l'édification, en 1945, du système de retraites par répartition

NOS RETRAITES : N'Y TOUCHEZ PAS !

Repères

● **L'ordonnance du 4 octobre 1945** institue « une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain ».

● **L'ordonnance du 19 octobre 1945** relative au « régime des assurances sociales applicable aux salariés des professions non agricoles » prévoit : « Art. 1. Les assurances sociales couvrent les risques de maladie, d'invalidité, de vieillesse et de décès, ainsi que des charges de maternité, dans les conditions ci-après. »

Par Nicole Bernard

L'extrait de la « Demande d'avis n° 507 sur un projet d'organisation de la Sécurité sociale » que vous allez lire dans la rubrique « Document » résume magnifiquement la conquête révolutionnaire de 1945.

Avant la guerre, les salariés du privé étaient pris en charge, au titre de la loi sur les assurances sociales obligatoires de 1930, par 911 caisses de répartition chargées des remboursements maladie et 92 caisses d'assurance invalidité-vieillesse par capitalisation. Les fonds de ces dernières ont été raflés, en 1941, par le gouvernement de Vichy pour financer « l'allocation aux vieux travailleurs salariés », prestation d'assistance de l'Etat d'un montant égal pour tous.

Les salariés ont cotisé à fonds perdus et ceux qui arrivent à l'âge de la retraite doivent survivre avec une prestation de charité.

L'organisation de la Sécurité sociale autour de la « caisse unique » est la pierre angulaire de l'ordonnance de 1945.

La « caisse unique », c'est l'unité de la Sécurité sociale, de « ce vaste système d'entraide » dont le responsable de la Fédération des employés et cadres CGT, Georges Buisson, rapporteur du projet devant la Constituante, démontre la nécessité.

L'unité de la Sécurité sociale, c'est, en particulier, le financement de toutes les prestations par une cotisation unique qui doit financer les soins, les retraites et les prestations familiales. De 14,5 % en 1930 (dont 8 % précomptés sur le salarié), le taux des cotisations des assurances sociales et des allocations familiales monte, dès 1945, à 28 %, dont 6 % seulement précomptés sur le salarié.

Ces chiffres évoquent, de façon spectaculaire, la modification qu'introduit la Sécurité sociale dans le rapport de forces entre le capital et le travail.

Le patronat crie qu'on l'égorge et dénonce « le risque extrêmement grave que comporterait la gestion par un seul organisme de sommes considérables se chiffrant chaque année par des dizaines de milliards et susceptibles d'apparaître comme une véritable concurrence au budget national ».

Il crie, mais, dans la crainte de tout perdre, il doit s'incliner.

Avec l'unité de la Sécurité sociale est instauré le régime des retraites par répartition

« Le régime, tel qu'il est défini par la présente ordonnance, repose sur le principe de la répartition. La situation présente ne permet pas de faire une place à la capitalisation dans le système à établir » (exposé des motifs de l'ordonnance du 19 octobre 1945).

C'est clair et net : la capitalisation est exclue du système des pensions.

C'est la solidarité intergénérationnelle : les cotisations des actifs financent la pension des retraités. En conséquence, la pension n'est plus le résultat, ô combien aléatoire, de l'épargne, mais résultat de règles communes à tous selon le nombre d'années d'activité et les salaires perçus.

Financée par le salaire différé, la retraite est un salaire de remplacement. Le droit à pension



Photo AFP

est ouvert à 60 ans. Le salarié qui part à 60 ans avec 30 années d'activité ne perçoit cependant que 20 % du salaire de référence correspondant aux salaires des 10 dernières années. Chaque année d'activité postérieure à 60 ans entraîne une augmentation de 4 % du taux de la pension sans âge légal d'obligation de mise à la retraite.

Toutefois, en cas d'inaptitude ou lorsque le salarié justifie de 20 années particulièrement pénibles, la retraite est de 40 % dès 60 ans.

L'ordonnance du 4 octobre 1945 respecte les régimes particuliers et spéciaux de retraite

Mais pour le paiement des premières retraites, il faudra que les salariés qui ont commencé à cotiser en 1930 aient 30 ans de cotisation et 60 ans ! C'est pourquoi les vieux travailleurs vivent, au lendemain de la guerre, avec l'allocation aux vieux travailleurs salariés, dont le montant a été doublé le 2 février 1945.

La bataille pour améliorer les retraites sur les fondements de l'ordonnance du 19 octobre

Construction d'une barricade rue des Martyrs, à Paris, entre le 22 août et le 24 août 1944. Paris fut libéré le 25 août 1944.

1945 va occuper une place importante dans les revendications ouvrières.

A l'heure où le gouvernement et ceux qui le soutiennent exigent, au nom de la « réduction des inégalités », la disparition du Code des pensions civiles et militaires et la poursuite du démantèlement des régimes spéciaux, il faut rappeler que les fondateurs de la Sécurité sociale affirmèrent la légitimité des régimes arrachés par la lutte de classe aussi bien en matière de prestations maladie que de retraite.

Aux antipodes du « régime universel » que Juppé, puis Fillon, veulent imposer, la Sécurité sociale a justifié l'existence des régimes statutaires en refusant « que les avantages accordés antérieurement au 1^{er} juillet 1946 puissent être réduits ou supprimés » (article 62 du décret du 8 juin 1946).

Document

« Demande d'avis n° 507 sur un projet d'organisation de la Sécurité sociale »

Il demeure des circonstances dans lesquelles un travailleur se trouve privé de ses moyens d'existence, ou tout au moins dans lesquelles ses ressources sont

insuffisantes pour pourvoir aux besoins de sa famille. Il en va ainsi, d'une part, lorsque le travailleur se trouve obligé d'interrompre son activité par suite notamment de maladie, de maternité, de vieillesse ou d'accident ; d'autre part, lorsqu'il supporte des charges de famille particulières. (...) Envisagée sous cet angle, la Sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité, à la fois quant aux personnes qu'elle englobe

et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité. Aussi apparaît-il indispensable de regrouper les institutions ou services répondant déjà à ces préoccupations dans l'organisation existante et qui puissent étendre par la suite leur champ d'action. (...) Organisation unique, cotisation unique, telles sont les lignes essentielles du texte nouveau. L'unité de la Sécurité sociale s'entend en un double sens : d'une part, elle signifie que tous les facteurs d'insécurité doivent être couverts par des institutions communes, d'autre part, elle signifie que, dans un même cadre géographique, il ne peut et ne doit exister qu'une institution couvrant l'ensemble des bénéficiaires. »